



Résiliation d'une école à distance

Par **marie josephe**, le **06/11/2017** à **11:51**

Bonjour
je suis inscrite à une école à distance depuis janvier 2017
quand j'ai discuté avec le conseiller d'étude il m'a dit que j'aurai un suivi personnalisé, ceux que je ne vois pas. Il m'a dit qu'il faut que je participe aux ateliers en ligne que ceux-ci ne sont pas payants
je me suis inscrite à plusieurs, à ma grande surprise les professeurs m'apprennent que tous les ateliers sont payants.
cela fait 8 mois que je paye et que je ne puisse assister par le conseiller d'études que je n'ai pas envoyé aucun devoir car j'étais en formation de mai à septembre 2017
est-ce que j'ai le droit de résilier cet engagement de 3 ans.
Cordialement